

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Trécesson, tenue à la salle des délibérations du conseil ce 8 mars 2022 à 20 h.

SONT PRÉSENTS :

- M. Ghislain Nadeau, maire;
- M. André Masson, conseiller;
- Mme Nathalie Dion, conseillère;
- M. Martin Veilleux, conseiller;
- M. Stéphan Roy, conseiller.

SONT ABSENTS :

- Mme Nadia Caron, conseillère;
- M. Rémi Roy, conseiller;

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

- Mme Manon Lampron, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

Certificat de signification

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié cet avis de convocation dans les délais en laissant une copie à tous.

Manon Lampron, directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

Avant de débiter la séance, il est important de souligner que les modalités prévues à l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 concernant la Covid-19 s'appliquent. Ainsi, la municipalité devra publiciser dès que possible le résultat des délibérations des membres du conseil. Celles-ci demeurent enregistrées et publiées sur notre site web.

RÉSOLUTION 2022-03-05

Dépôt du projet de règlement no 2021-291 déterminant les taux de taxes pour l'année financière 2022.

Monsieur le conseiller Martin Veilleux dépose le projet de règlement concernant le taux de taxation pour l'année fiscale 2022.

Avis de motion est également donné par ledit membre du conseil municipal que le règlement 2021-291, règlement déterminant les taux de taxes pour l'année financière 2022 sera adoptée lors d'une séance ultérieure.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public au bureau municipal.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE

Autorisation à la firme comptable Daniel Tétreault pour l'utilisation des services en ligne de la Banque Nationale d'Amos.

C'est la directrice générale et greffière-trésorière par intérim qui donnera accès à M. Daniel Tétreault.

RÉSOLUTION 2022-03-06

Changement signataires de chèques.

ATTENDU QUE la municipalité de Trécesson se doit d'émettre des chèques pour le paiement de ces fournisseurs ;

ATTENDU QUE les chèques doivent porter deux signatures dont l'une d'entre elle doit être obligatoirement le secrétaire-trésorier ;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière est absente pour une période indéterminée ;

ATTENDU la nomination de madame Manon Lampron au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité de Trécesson.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Masson,

APPUYÉ par le conseiller Stéphan Roy,

D'AJOUTER la signature de madame Manon Lampron, directrice générale et greffière-trésorière par intérim à celles de monsieur Ghislain Nadeau, maire, et de monsieur André Masson, conseiller, à tous les comptes bancaires de la municipalité.

QUE le ou les représentants devront exercer leurs pouvoirs de la façon suivante : sous la signature de deux d'entre eux ;

QUE madame Manon Lampron, directrice générale et greffière trésorière par intérim soit désignée administrateur principal aux fins d'utilisation des services en lignes de tous les comptes bancaires de la municipalité et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs à cette fin.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2022-03-07

Lettre d'information aux citoyens de la municipalité.

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite faire parvenir une lettre d'information aux citoyens de la municipalité de Trécesson ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Veilleux,

APPUYÉ par le conseiller Stéphan Roy,

QU'une lettre d'information soit envoyée aux citoyens de la municipalité de Trécesson ;

QUE les frais pour l'envoi postal seront remboursés à l'élu qui aura payé, sous réception de facture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2022-03-08
Levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dion,
APPUYÉ par le conseiller Stéphan Roy,
QUE la séance soit levée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Et la séance est levée à 20 h 04.

GHISLAIN NADEAU, maire

**MANON LAMPRON, directrice générale et
greffière-trésorière par Intérim**